

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

À déposer
en vrac
dans le bac bleu
(corps plats)



Cartons
Cartonnettes



Journaux
Prospectus
Magazines
Enveloppes
Papiers

Les gros cartons
peuvent également
être déposés
en déchèterie !

Interdit :



Ces déchets
ne doivent
pas être souillés

Ces déchets ne sont pas recyclés.

← En cas de doute sur un déchet,
jetez-le à la poubelle ordinaire !

À déposer
en vrac
dans le bac jaune
(corps creux)



Bouteilles,
bidons
et flacons
en plastique



Briques
alimentaires



Boîtes
et bidons
métalliques



Interdit :



Ces déchets en plastique
ne sont pas recyclés.

← En cas de doute sur un déchet,
jetez-le à la poubelle ordinaire !

Ces déchets
doivent être vides
et non emboîtés

Communauté
Pays de Thelle
Communes

En savoir plus
www.paysdethelle.fr

Informations
03 44 26 99 58

Le tri,
on a tous à y gagner !

 ECO
EMBALLAGES
SYMOVE
INTERCOMMUNALITÉ • DÉCHETS • VALORISATION

ERREUR DE TRI SELECTIF



Votre bac bleu jaune
n'a pas été collecté pour la raison suivante :

Présence de :

- Polystyrène**
- Ordures ménagères**
- Déchets verts**
(en dehors de la période de collecte spécifique)
- Verre**
- Gravats**
(à déposer en déchetterie)
- Restes alimentaires**
- Déchets en plastiques non recyclables**
 - Sacs ou barquettes plastiques*
 - Suremballages*
 - Pot crème / yaourt*
- Mélange corps creux/corps plats**
- Contenant** (à usage de poubelle) non conforme à la collecte
- Autres (à préciser) :** _____



Merci de votre compréhension

**Reportez vous au Guide de tri ou au verso du calendrier de collecte
ou n'hésitez pas à contacter le Pôle Gestion et Valorisation des Déchets
du Pays de Thelle au 03.44.26.99.58**